

Paris, le 11 avril 2023

Communiqué de presse

**Négociation salariale dans la branche de la métallurgie :
accord pour une augmentation de 4,7% des salaires minima conventionnels
des ingénieurs et cadres**

Les négociations sur les salaires minima pour les ingénieurs et cadres de la branche de la métallurgie ont abouti à un accord le 11 avril 2023. L'UIMM et 3 organisations syndicales de salariés représentatives dans la branche de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) se sont accordées pour revaloriser les salaires minima conventionnels des ingénieurs et cadres de 4,7%.

Les partenaires sociaux ont également pu aborder ensemble les prochaines étapes de l'agenda social de la branche, s'agissant notamment de la négociation des salaires minima hiérarchiques du barème unique prévu par la nouvelle convention collective applicable au 1^{er} janvier 2024.

Contact presse :

Ema Hazan

ema.hazan@plead.fr / +33 6 64 56 11 74

L'UIMM La Fabrique de l'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM La Fabrique de l'Avenir s'appuie sur un réseau de 59 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM La Fabrique de l'Avenir accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.



[@uimm](https://twitter.com/uimm)



[lafabriquedelavenir](https://www.facebook.com/lafabriquedelavenir)



[UIMM](https://www.linkedin.com/company/uimm)



[UIMM La Fabrique de l'Avenir](https://www.youtube.com/channel/UCUIMM)